

Les épreuves

SVT spécialité en T^{le} (BO du 22/01/2019 + BO 25/07/19 + BO 13/02/20 + BO 29/07/21)

- L'épreuve pratique dite ECE voir fiche sur le site

Organisation de l'évaluation

Fin mai - juin.

Les sujets sont issus d'une Banque Nationale de sujets.

Objectif de l'évaluation

Évaluer les compétences expérimentales.

Structure de l'épreuve (oral et écrite, 1 heure)

Un sujet tiré au sort, deux étapes A et B pour répondre au problème scientifique.

Notation

Notée sur 20 est ramenée à 5 points ajoutés à l'écrit.

- L'épreuve écrite Voir grille en annexe

Organisation de l'évaluation

En juin.

Objectif de l'évaluation

Cette épreuve a pour objectif de valider la maîtrise des connaissances et des compétences acquises dans le cadre du programme du cycle terminal.

Structure de l'épreuve (écrite 3h30)

Elle est constituée de 2 exercices

Exercice 1

Dans cette première partie de l'épreuve écrite, le candidat rédige un texte argumenté répondant à la question scientifique posée. Le questionnement peut être accompagné d'un ou plusieurs documents. L'exercice permet d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser des connaissances, à les organiser et à les exposer avec la syntaxe, le vocabulaire scientifique et tout mode de communication scientifique approprié. Il appuie son exposé et argumente ses propos à partir d'expériences, d'observations, d'exemples éventuellement issus du ou des documents proposés dans le sujet.

Exercice 2

Dans cette seconde partie de l'épreuve écrite, le candidat développe un raisonnement scientifique pour résoudre le problème posé.

L'exercice permet d'évaluer sa capacité à pratiquer une démarche scientifique, à partir de l'exploitation d'un ensemble de documents et en mobilisant ses connaissances.

Le questionnement amène le candidat à : choisir une démarche de résolution du problème posé et à l'exposer ; analyser les documents fournis et intégrer leur analyse ; structurer et rédiger correctement son raisonnement. Calculatrice interdite.

Notation

L'exercice 1 est noté sur 6 ou 7 points et l'exercice 2 est noté sur 8 ou 9 points.

L'épreuve est notée sur 15 + note de l'épreuve pratique, coefficient 16.

Les épreuves

- Grand oral (BO 13/02/20) **voir fiche sur le site**

Organisation de l'évaluation

Fin juin.

Le candidat présente au jury deux questions préparées avec ses professeurs et éventuellement avec d'autres élèves, qui portent sur ses deux spécialités, soit prises isolément, soit abordées de manière transversale. Le jury choisit une de ces deux questions.

Objectif de l'évaluation

L'épreuve permet au candidat de montrer sa capacité à prendre la parole en public. Elle lui permettra d'utiliser les connaissances liées à ses spécialités pour démontrer ses capacités argumentatives et la maturité de son projet de poursuite d'études, voire professionnel.

Structure de l'épreuve (oral, 40 min)

Épreuve orale : Préparation 20 minutes, durée : 20 minutes

Après le choix du sujet, le candidat a 20 minutes de préparation pour mettre en ordre ses idées et créer s'il le souhaite un support (qui ne sera pas évalué) à donner au jury.

L'épreuve se déroule en 3 temps :

- Le candidat présente la question choisie et y répond.
- Ensuite, le jury échange avec le candidat et évalue la solidité de ses connaissances et ses compétences argumentatives. Ce temps d'échange permet à l'élève de mettre en valeur ses connaissances, liées au programme des spécialités suivies en classe de première et terminale.

Notation

Le jury valorise la solidité des connaissances du candidat, sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos, son engagement dans sa parole, sa force de conviction et ses motivations.

L'épreuve est notée sur 20, coefficient : 10.

- Second groupe d'épreuves **voir fiche sur le site**

Si la note moyenne des résultats est comprise entre 8 et 10, le candidat choisit deux disciplines parmi celles qui ont fait l'objet d'épreuves écrites obligatoires du premier groupe.

Organisation de l'évaluation

En juillet après les résultats.

Objectif de l'évaluation

Évaluer les connaissances et les compétences du candidat, sur la totalité du programme (il existe une banque de sujet, voir lien sur el site).

Structure de l'épreuve (oral, 40 min)

Interrogation sur l'ensemble des 20 chapitres du programme. Deux exercices, un sujet de connaissances, un exercice de résolution de problème.

Notation

Notée sur 20, chaque exercice sur 10. La note est affectée du même coefficient que pour le premier groupe. La meilleure note est prise en compte.